



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 22 février 2017

Le vingt -deux février 2017, à 18 heures 30, en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie, DERAJ Alexandra, DUBOIS LAMBERT Sandrine,
ESCALA Brigitte, POHL Catherine, TORTAJADE Céline
Mrs ALEYRANGUES Patrick, BOCQUET Philippe, BOUSCARAIN Jean Louis,
DIDIER Renaud, DUCROT François, FOUTIEAU Patrice, LIBES Pierre,
LIGORA Gérard, MARTINEZ Eloi, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis.

Pouvoirs

ROVIRA Louis à BOCQUET Philippe
BREYSSE Clarisse à ESCALA Brigitte

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	17
Pouvoirs :	02
TOTAL	19

L'ordre du jour portera sur les points suivants et une question est rajoutée à l'ordre du jour : convention anémones:

1. Approbation du procès-verbal des séances du 26/01/2017.
2. Choix entreprises restauration horloge
3. Renouvellement contrat Horizon Villages
4. Cimetière : règlement

1. Approbation du procès-verbal des séances du 26/01/2017.

2. Choix entreprises restauration horloge

Une consultation a été lancée pour les travaux de restauration de l'horloge, découpés en 04 lots et onze offres ont été reçues. Elles ont été étudiées par le maître d'œuvre Mme Audouy La commission d'appels d'offres se réunira le 20 janvier pour faire le choix des entreprises.

- Réponses des entreprises :

LOT 01 RESTAURATION PIERRE ET ZINGUERIE

ENTREPRISE	MONTANT HT	OPTION	OPTIONS
		ZINC	
GOLCBERG	57 850,00	4 640,00	
SELE	39 789,25	5 614,40	5 510,00
VIVIAN	33 439,00	3 800,00	1 950,00
REGIS DELTOUR	49 601,33	6 000,00	1 411,20

LOT 02 MENUISERIES EXTERIEURES

ENTREPRISE	MONTANT HT	OPTION	OPTIONS
		Dalle vitree	
C METAL	4 118,00	1 876,00	
Serrurerie ROMANO	4 150,00	2 400,00	
IDEAL	11 716,00	3 040,00	
ARC	7 891,00		

LOT 03 ECLAIRAGE

ENTREPRISE	MONTANT HT	OPTION	OPTIONS
		Luminaires	
SPIE	28 151,70	1 471,75	



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
 Du 22 février 2017

LOT 04 PEINTURE

ENTREPRISE	MONTANT HT	OPTION	OPTIONS
GOLCBERG	3 800,00		
DOMAE AMENAGEMENT	6 450,00		
CATRA BTP	12 498,00		
ATELIER M	2 530,00		

La commission d'appels d'offres a choisi les entreprises suivantes

LOT	ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE AVEC PSE	Prestations supplémentaires		
1	VIVIAN	33 439,00	39 189,00	1 950,00	3 800,00	EP et Zinc
2	Serrurerie ROMANO	4 150,00	6 550,00	2 400,00		vitrage puits
3	SPIE	28 152,70	29 624,45	1 471,75		luminaire puits
4	ATELIER M	2 530,00	2 530,00			
	total	68 271,70	77 893,45			

Le conseil valide la proposition de la commission d'appels d'offres

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

3. Renouvellement contrat Horizon Villages

La commune utilise, pour les besoins de l'état civil, élections, comptabilité et paye, des licences de logiciels regroupées dans un contrat « Horizon Villages On Line » proposé par JVS Mairistem.
 Chaque contrat a une durée de 3 ans et porte sur la cession et la mise en place des licences de Horizon Villages et l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique, le tout est illimité. Le coût annuel pour l'ensemble des logiciels est de 4 734 € ht
 Il est proposé de renouveler le contrat précédent à partir du 01 mars 2017 jusqu'au 28 février 2020.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

4. Cimetière : règlement – Columbarium.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une partie du cimetière est exclusivement affectée à des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées et l'autre partie dispose d'un columbarium et un jardin du souvenir.
 Considérant que les tarifs n'ont pas évolués depuis octobre 2004, le maire informe de la nécessité de revoir les tarifs de cet équipement. Il propose :

Prix D'une Concession De 6 m² à Perpétuité

CONCESSION 1200€ + Frais : 70 € (enregistrement)

Prix D'une Alvéole Au Columbarium

- Pour 15 ans : 400€
- Pour 40 ans : 850€
- Perpétuité : 1200€ + + Frais : 70€ (enregistrement)



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 22 février 2017

Règlement du cimetière :

CONSIDERANT que, dans l'intérêt de l'ordre, de l'hygiène et de la salubrité, l'Autorité Municipale a le devoir d'assurer l'exécution des lois et règlement relatifs aux inhumations et d'empêcher qu'il se commette, dans les lieux de sépulture, aucun désordre et aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts.

ETANT DONNE qu'il y a lieu de compléter les textes législatifs et les délibérations municipales par un texte réglementant le fonctionnement des cimetières tant pour les usagers que pour ceux qui ont à y travailler.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réactualiser le règlement du cimetière.
Il donne lecture du nouveau règlement et le soumet à l'approbation du conseil,

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

5. Convention Ocvia : anémones

En application de l'Accord de Partenariat, OC'VIA Construction et le CEN L-R se sont rapprochés de la Commune de Valergues afin de conclure une convention qui met à disposition des terrains communaux au CEN L-R afin qu'il puisse y mettre en œuvre une partie des obligations réglementaires de compensations écologique du projet de contournement ferroviaire à grande vitesse de Nîmes et de Montpellier (CNM) imposées au maître d'ouvrage OC'VIA SA dans le cadre de l'Arrêté préfectoral n°2013-220-0001 -« Pour compenser les impacts du projet CNM sur les espèces de flore protégée, la société Oc'Via devra mettre en place les mesures suivantes [...] : restauration de stations dégradées d'Anémone couronnée sur une superficie de 0,5 Ha. »- et en assurer la gestion jusqu'au 19 juillet 2037.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

6. Bien sans maître C21

En séance du conseil du 26 janvier, le conseil municipal a validé l'incorporation du bien sans maître suivant : parcelle C21 Chemin de la Monnaie (1 072 m²) dans le domaine communal.
Or la préfecture n'a signé l'arrêté constatant la présomption de vacance de biens seulement le 13 février. Il convient donc de soumettre à nouveau cette question à l'approbation du conseil.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

Questions diverses

Dévation RN 113 – réunion en Préfecture-

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 Heures 10
Le prochain conseil aura lieu le jeudi 30 mars 2017.*